

VidToMP3.com ou la grande hypocrisie collective



Dans la série « je donne des leçons en criant dans le désert »...

Un nouveau site outil de type MFA^[1] vient de sortir VidToMP3.com. Il propose tout simplement de *ripper*, c'est-à-dire récupérer, les pistes sons de n'importe quelle vidéo des plate-formes YouTube, Dailymotion, MySpace, etc.

J'ai fait le test avec le morceau Bluetooth des sympathiques bobos de la Chanson du Dimanche. Il vous suffit d'aller sur YouTube, de copier l'URL de la vidéo recherchée et d'y coller le tout dans VidToMP3.com. Il ne vous reste alors plus qu'à cueillir sur le site, après un court laps de temps, un mp3 de qualité tout à fait correcte prêt à s'ajouter à la playlist de votre baladeur musical préféré.

C'est... *cool* n'est-ce pas ?!

Et comme il est désormais quasi impossible qu'une chanson un tant soit peu connue ne se retrouve pas d'une manière ou d'une autre sur ces plate-formes vidéos, ben vous tenez là un système parfait pour alimenter votre baladeur avec la musique de votre choix.

Vraiment *super top cool* !!!

Un système d'autant plus parfait qu'il est... sans risque. Parce que le hic c'est que ce que j'ai fait pour la *Chanson du Dimanche* est tout à fait illégal. Bien qu'il s'agisse d'un groupe un peu particulier puisque né sur internet grâce à la mise en

ligne de leurs vidéos, il est formellement interdit de *faire ce que j'ai fait*, puisqu'en l'absence de licence associée à leurs vidéos c'est le copyright *classique* qui s'applique.

Et il en va bien entendu de même pour les autres chansons (en pire même lorsqu'il s'agit de groupes sous contrat avec les Majors).

Du coup cela me fait dire péremptoirement qu'on nage dans l'hypocrisie collective. Une hypocrisie qui, comme la valse, se décline en trois temps.

- Les plate-formes vidéos d'abord. YouTube, MySpace, Dailymotion... aucun de ces sites n'associe de licence claire et individuelle aux vidéos proposées. Du coup c'est le Term of Use (indigeste voire incompréhensible) qui s'applique par défaut et si on le suit à la lettre alors on ne peut télécharger sur le site que des vidéos qui nous appartiennent en propre. Oui pour votre bébé au rire communicatif ou vos vacances en Asie en compagnie d'éléphants savants (et encore faut s'assurer de l'autorisation de l'éléphant, quoiqu'ici c'est plus facile puisque sachant dessiner il doit bien savoir parapher). Mais non pour le dernier clip-vidéo à la mode ou l'extrait d'une récente émission de télé dont ces sites sont pourtant truffés.^[2] J'avais déjà évoqué ce problème dans un billet au titre délicat Est-ce que YouTube nous entube ? où je préconisais plutôt l'utilisation de Blip.tv (qui, vous avez dit bizarre, n'est d'ailleurs pas encore dans la liste de VidToMP3.com). Depuis force est de constater que rien n'a bougé du côté de YouTube. Et ceci oblige des groupes *libres* comme Tryad à faire mention de la licence à même le descriptif de la vidéo qu'il faut dérouler qui plus est (voir illustration ci-dessus qui ouvre le billet). Ce n'est tout simplement pas sérieux messieurs de chez YouTube donc de chez Google.
- Le site VidToMP3.com ensuite. Voilà un site qui colle de la pub partout avec son modèle économique qui est clairement l'affluence (voir ma note ci-dessous) et qui vient nous dire en petit et en bas de page : *Only rip the sound from none-copyrighted sources*. C'est ç'là oui, on va t'écouter mon grand et du coup plus personne ne viendra sur ton site !
- La *blogosphère* ensuite. Vite, vite, faisons un billet avec *VidToMP3.com* dans le titre pour être bien référencé, extasions-nous sur l'utilité du

service et taisons les problèmes liés aux absences de licences (si tant est que les blogueurs en question aient la moindre culture des licences). Que ne ferions-nous pas pour chouchouter nos fidèles lecteurs...

Je ne nie pas que le service puisse être parfois utile (au format audio ouvert ogg ce serait encore mieux) mais si, comme tente modestement de le faire ce blog, on se place dans une problématique de sensibilisation à la culture libre alors on n'est pas à Houston mais on a visiblement un problème.

Un problème de licences ou plutôt d'*éducation aux licences* qui, si il était plus médiatisé, obligerait tout ce petit monde (visiteurs inclus) à mieux se positionner.

Quitte, si entêtement et bornitude^[3] il y a, à faire découvrir les douces mélodies de la musique en libre diffusion que l'on trouve sur des Dogmazik et autres Jamendo.

Quitte aussi à rencontrer les logiciels libres. Parce que dès que vous commencez à vous préoccuper des questions de licences à l'ère du numérique ils ne sont pas bien loin...

Notes

[1] MFA est l'acronyme de *Made For Adsense*. Un site MFA signifie qu'il a été conçu avec l'objectif non dissimulé de faire des sous avec la régie publicitaire de Google. Pour le site qui nous concerne il y a d'autres bannières mais le modèle est bien présent : proposer un service qui amènera beaucoup de visiteurs qui engendreront beaucoup de revenus publicitaires. Et, si j'ose dire, tout le monde s'y retrouve puisque cela permet au service de rester tranquillement *gratuit*.

[2] Pour les clip-vidéos ou passages télés c'est à nuancer parce que les ayants droits négocient au cas par cas avec les plates-formes vidéos, ce qui vient passablement compliquer la situation. Mais ce qui est sûr c'est que vous, visiteur YouTube, vous n'avez pas le droit de les récupérer.

[3] La *bornitude* caractérise l'attitude bornée d'une personne ou d'un groupe d'individus. Exemple : Ségolène Royal a fait preuve de *bornitude* en tentant de justifier sa *bravitude*.